



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Séminaire « Énergies renouvelables & conciliation des enjeux naturels et patrimoniaux »

Jeudi 18 septembre 2025 de 8h45 à 16h30

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Objectifs et enjeux du séminaire

Présentation :

Cette journée, portée par la DREAL, la DRAC et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs régionaux contribuant à la mise en œuvre de projets photovoltaïques et éoliens autour de la conciliation des enjeux de biodiversité, de paysage et de patrimoine.

Les échanges permettront de construire un langage commun entre les acteurs et une meilleure compréhension des attentes lors de l'instruction des projets.

Cet évènement est également l'occasion de donner des clés aux collectivités afin qu'elles soient actrices des projets EnR sur leur territoire et se fassent accompagner au mieux dans leur réflexion.

Seront présentés différents outils et documents existants ainsi que des acteurs en région pouvant accompagner élus et développeurs dans l'élaboration des projets.

Contexte :

La France s'est fixée pour objectif d'atteindre en 2050 la neutralité carbone. Pour ce faire, il faut substituer les sources d'énergies fossiles émettrices en carbone (gaz, pétrole, charbon) par des énergies dites bas-carbone. Parmi ces dernières, l'éolien et le photovoltaïque représentent des solutions à court et moyen termes pour produire de l'électricité bas carbone et ainsi contribuer à décarboner la France. De plus, il sera nécessaire d'électrifier certains usages énergétiques, notamment la mobilité, nos consommations d'électricité seront donc plus élevées à l'avenir.

En parallèle, la biodiversité, véritable pilier du vivant, subit une érosion sans précédent. La disparition des espèces (animales comme végétales) et des milieux naturels sensibles s'accélère, menaçant l'équilibre des écosystèmes, mais également la santé, l'économie et le bien-être des populations humaines.

Il est également important de préserver les grands paysages et le patrimoine d'exception, car ils procurent une identité, un attachement à un territoire, contribuent à un cadre de vie agréable, et peuvent également, de par leur qualité particulière, être source d'activité et d'attractivité pour un territoire.

Si les impacts majeurs sur la biodiversité proviennent de facteur comme le changement climatique, l'artificialisation de sols ou l'agriculture, et que les enjeux paysagers et patrimoniaux sont en constante évolution dans le temps, le nécessaire développement des énergies photovoltaïques et éoliennes doit être conduit de manière à tenir compte et appréhender au mieux l'ensemble des enjeux ainsi que les intérêts des territoires.

Objectifs

Ce séminaire porte ainsi sur la conciliation du développement des projets photovoltaïques et éoliens, avec les enjeux locaux de biodiversité, paysagers et patrimoniaux.

Il invite les porteurs de projets, les bureaux d'études, les associations, les services instructeurs, les services de l'État et les élus à échanger sur la bonne manière de co-construire des projets harmonieux et respectueux des enjeux locaux. En effet, la prise en compte des enjeux de biodiversité, de paysage et de patrimoines lors de la conception des projets et des dossiers afférents est primordiale pour assurer la cohérence des projets, mais également pour obtenir les autorisations requises.

Les objectifs principaux de ce séminaire sont de rappeler la réglementation, partager les facteurs de réussite des projets, proposer des outils aux porteurs de projet, et provoquer des échanges, le tout en faveur du dépôt de projets de qualité qui prennent en considération ces enjeux afin d'éviter des allers-retours entre le porteur et le service instructeur et d'en accélérer l'instruction.

Concernant les élus, l'objectif est qu'ils aient connaissance des pratiques en matière d'instruction, mais également qu'ils puissent disposer des outils permettant d'identifier les zones plus favorables au développement des projets ainsi que les acteurs auprès desquels ils peuvent se tourner afin d'être accompagnés sur leur territoire.

Aussi, ce séminaire regroupera dans une même salle toutes les parties prenantes intervenant autour d'un projet EnR, quel que soit leur prisme d'action : associations de préservation de l'environnement, entreprises privées qui développent des projets d'énergie renouvelable, bureau d'études environnemental, élus...

A l'issue du séminaire un flyer sera diffusé aux participants pour mettre en avant une banque d'outils et de données mis à disposition sur ces sujets.

Liens utiles :

<https://enr-pprod.ofb.fr/>

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ii-la-procedure-de-derogation-des-especes-a9737.html>

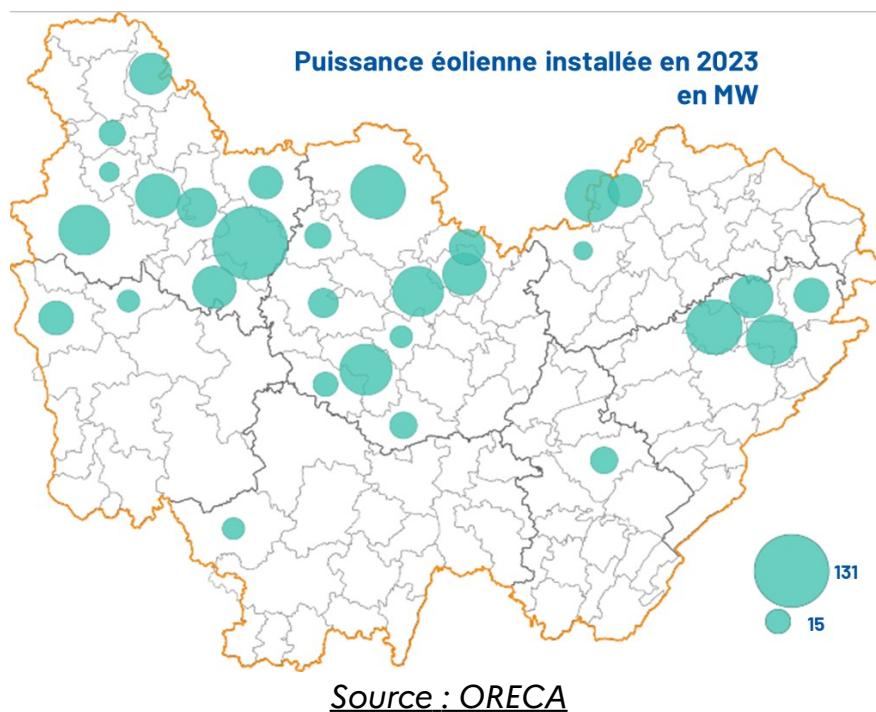
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_de_bord_te_04_24.pdf

Le contexte

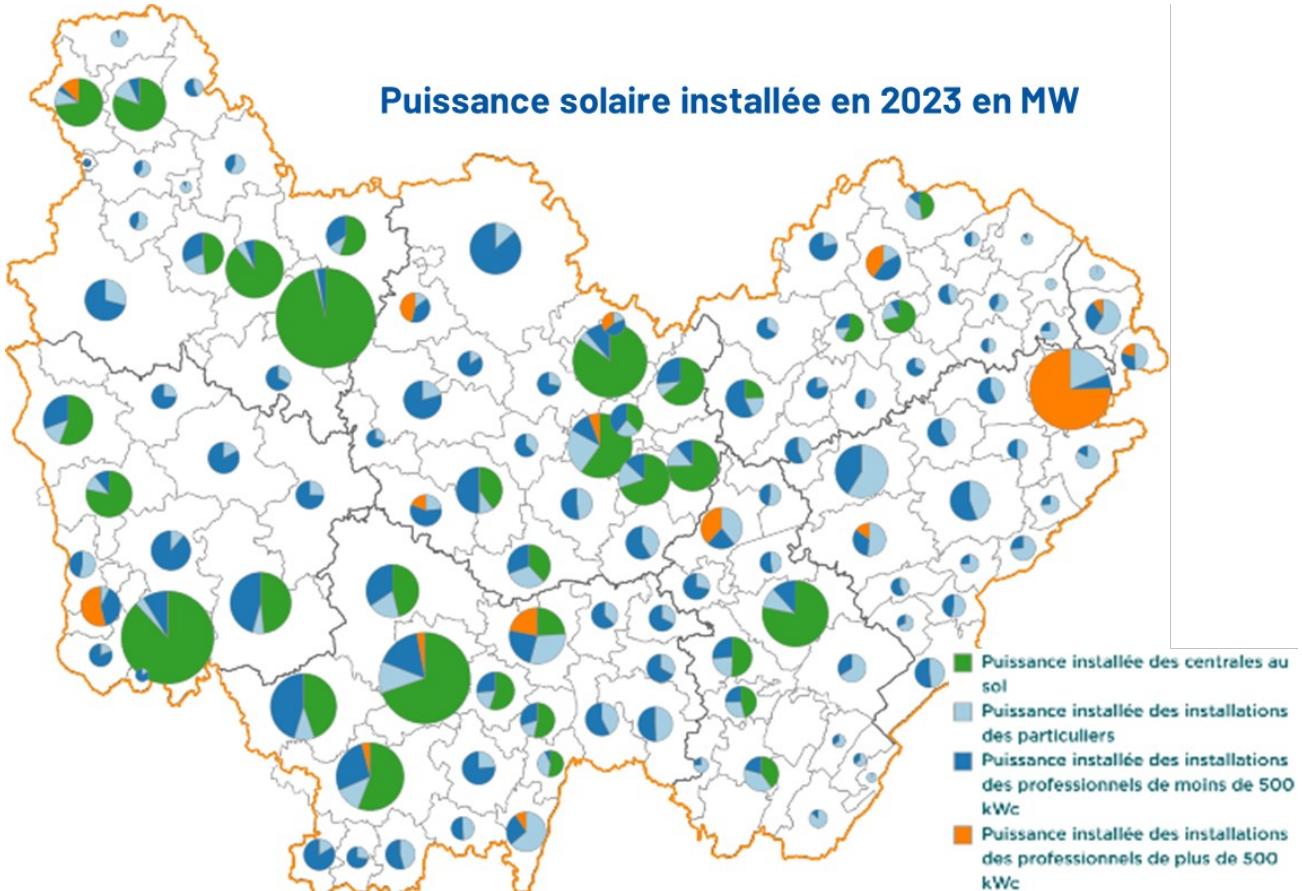
Le développement des EnR en région Bourgogne Franche-Comté

Concernant l'éolien, la Bourgogne Franche-Comté reste, à l'échelle nationale, une région peu dynamique. Si elle a connu un développement relativement important au cours des dix dernières années, la dynamique récente semble s'essouffler, les projets les plus intéressants surdes zones avec de moindres enjeux ayant déjà vu le jour. Aujourd'hui, les capacités installées sont de 1,2 GW avec 121 parcs éoliens, ce qui place la région BFC en 8ème position par rapport aux autres régions en termes de capacités installées. L'éolien est la première source de production d'électricité de Bourgogne-Franche-Comté avec 50% de la production totale ce qui représente 14% de la consommation en 2023.

Les parcs éoliens sont principalement situés dans l'Yonne, la Côte-d'Or, et une partie du Doubs.



Concernant le photovoltaïque, si historiquement la région présente peu de parcs, la dynamique récente est très importante. En effet, les capacités actuelles sont de 1300 MW pour près de 60 000 installations photovoltaïques. L'année 2024 a été une année de fort développement, avec près de 400 MW, soit un bond de + 50 % des capacités en région. Les départements de l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre et la Saône-et-Loire sont les plus dynamiques.



Source : ORECA

Afin d'atteindre nos objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de décarbonation, il est nécessaire de multiplier par 4 la production éolienne et par 13 la production solaire d'ici 2050.

La biodiversité en Bourgogne Franche-Comté

La Bourgogne Franche-Comté est formée d'une mosaïque de milieux, de paysages, de climats. Située à la confluence des bassins hydro-géographiques de la Seine, de la Loire et de la Saône, la région prend de l'altitude dans les massifs du Morvan, du Jura et des Vosges.

Tour à tour sous influence d'un climat atlantique, continental ou montagnard, les écosystèmes sont très variés. Les forêts couvrent une grande part du territoire régional avec des massifs emblématiques comme ceux du Châtillonnais, de Chaux, du Ballon d'Alsace ou d'Othe. Les prairies et les bocages sont également très présents (Charolais, Brionnais, Bresse, plaine nivernaise, Puisaye, plateaux jurassiens, etc.) maillés de milieux humides avec de vastes ensembles inondables (vallées alluviales du bassin de la Saône, etc.) ou tourbeux (Haut-Doubs). Les milieux de pelouses, de falaises ponctuent aussi le territoire et, plus localement, de discrets

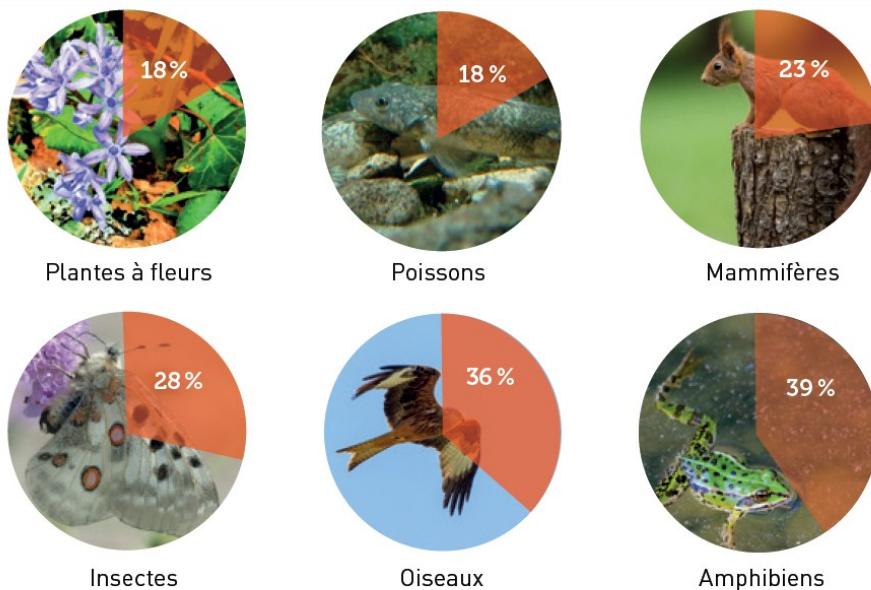
maraîches et milieux karstiques abritent des espèces devenues très rares. Les vastes plaines cultivées, les espaces urbains et périurbains sont également présents.

Cependant, une grande partie de ces milieux est aujourd’hui en régression, en particulier :

- les zones humides et les tourbières du Morvan au Jura en passant par les plateaux calcaires et les Vosges. Ces zones particulièrement riches en biodiversité sont menacées de dégradation ;
- les nombreuses pelouses typiques de la région comme les pelouses sèches siliceuses du Morvan qui tendent à s’enrichir, les pré-bois et les prairies montagnardes du Jura et des Vosges menacées notamment par la suppression des infrastructures agroécologiques (murets, haies ...), les pelouses sèches des côtes calcaires qui régressent suite à l’abandon des pratiques agricoles extensives ou encore les prairies inondables des vallées alluviales des rivières de Bourgogne-Franche-Comté menacées la perturbation des dynamiques fluviales ;
- les paysages géologiques caractéristiques comme les chaos granitiques du Morvan ou les milieux karstiques du Jura et des plateaux calcaires marqués par de nombreux gouffres, dolines, sources ou lapiaz. Ces milieux présentent également des enjeux de préservation d’autant plus que les milieux karstiques sont très sensibles à la pollution des nappes.

Par ailleurs, sur plus de 7500 espèces évaluées dans la région, plus de 1637 sont menacées :

LES ESPÈCES MENACÉES EN BFC



De gauche à droite en partant du haut : *Scilla bifolia* (Linnaeus) ©Marie Quinquemelle / *Zingel asper* (Linnaeus, 1758) ©Luc Terraz, ARB BFC / *Sciurus vulgaris* (Linnaeus, 1758) / *Parnassius apollo* (Linnaeus, 1758) ©Hans Braxmeier / *Milvus milvus* (Linnaeus, 1758) ©Martin Grimm / *Pelophylax kl. esculentus* (Linnaeus, 1758) ©Antoine Dervaux, ARB BFC.

Les paysages en Bourgogne Franche-Comté

La Convention européenne du paysage définit le paysage comme « une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». La politique du paysage portée par l'État en Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur deux volets :

- la politique réglementaire des **sites classés et inscrits** visant à la protection des sites et monuments naturels, instituée par les **lois du 21 avril 1906 et du 2 mai 1930**. En Bourgogne Franche-Comté, il existe **212 sites classés** représentant 1.4% du territoire et environ 300 sites inscrits.
- Les **projets de territoire construits** autour des enjeux paysagers : les « Grands Sites de France » comme Bibracte et Solutré Pouilly-Vergisson déjà labellisés et 4 grands sites en projet : Vézelay, Ballon d'Alsace, Vignobles et Reculées du Jura, Cascades du Hérisson et Plateau des 7 lacs.

Enfin, il existe 8 sites UNESCO, qui font l'objet d'une attention particulière, notamment le site des Climats de Bourgogne, basé en Côte d'Or.

Cette diversité, constituée d'espaces naturels et de sites patrimoniaux d'exception, doit être préservée, tant à l'échelle du grand paysage qu'à celle du paysage du quotidien. Car le paysage est une politique intégratrice, facilitatrice pour les projets d'aménagements ; il s'agit d'encourager et de poursuivre la prise en compte à leur juste mesure des enjeux de cette politique dans tous les projets, en particulier d'énergies renouvelables.

Le patrimoine en Bourgogne Franche-Comté

La région Bourgogne-Franche-Comté est riche d'un patrimoine monumental exceptionnel, dont témoignent ses 3750 monuments historiques. Elle présente aussi une grande richesse de villes, villages et paysages dont la qualité est reconnue au travers d'une grande diversité de dispositifs réglementaires ou de labels.

La région conserve à elle-seule 8% de l'ensemble des monuments historiques de France, sur 7% du territoire et 4.4% de sa population. Cette statistique illustre l'importance de la représentation du patrimoine monumental dans l'identité de la région. Héritages d'un riche passé, dans des territoires qui ont participé à diverses occasions à la grande histoire nationale (par exemple : le duché de Bourgogne, les conquêtes de Louis XIV ou la révolution industrielle), c'est aussi un vecteur d'attractivité culturelle et touristique depuis le XIXème siècle, un repère du quotidien et un atout indéniable à préserver et valoriser.

La basilique de Vézelay, la citadelle de Besançon, la chapelle de Ronchamp, la cathédrale de Sens, l'abbaye de Cluny, la Saline d'Arc-et-Senans, l'Hôtel-Dieu de Beaune ou le château d'Ancy-le-Franc sont autant de marqueurs de l'excellence patrimoniale de la région, souvent couronnés par une reconnaissance de l'Unesco, au même titre que ses paysages emblématiques.

En outre, la région bénéficie également de :

- 6 cathédrales, propriété de l'État (à Dijon, Besançon, Saint-Claude, Autun, Nevers et Sens)
- 9 sites inscrits au patrimoine Unesco (basilique et colline de Vézelay (89), Saline royale d'Arc-et-Senans (25) et Grande Saline de Salins-les-Bains (39), Citadelle Vauban de Besançon (25), Climats de Bourgogne (21), Prieuré de la Charité-sur-Loire (58), Chapelle Notre Dame-du-Haut de Ronchamp (70), abbaye de Fontenay (21), Sites palafittiques de Chalain et Clairvaux-les-Lacs
- 28 200 objets monuments historiques, dont presque 65 % rattachés à une église
- 13 villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), engagés à fonder leur développement en s'appuyant sur un volet patrimonial, architectural et urbain qualitatif
- 19 maisons des illustres
- 89 Sites Patrimoniaux Remarquables (7% des SPR en France)
- 3 ethnopôles
- une centaine de « musées de France »
- près de 90 labels « Architecture contemporaine remarquable »
- 2 EPCC, moteurs sur leur territoire et au-delà : Bibracte et d'Arc et Senans
- 60 000 entités archéologiques et 16% des communes couvertes par une zone de présomption de prescription archéologique.